

Où peut-on trouver un nid primaire de frelon asiatique ? Taille d'un nid primaire : 5 à 10 cm de diamètre (+/- une orange)

A la sortie de l'hiver (début mars en fonction de la météo), la reine construit un premier nid (5 à 10 cm de diamètre) que l'on peut retrouver près de son habitation. Elle y pond les premiers œufs qu'elle nourrit jusqu'à l'éclosion de quelques premières ouvrières.

En repérant ces nids et en les neutralisant, vous participez activement à une lutte préventive contre la prolifération de cette espèce invasive.

- 1 Dans un abri de jardin
- 2 Dans un carport
- 3 Dans un abri à bois
- 4 Dans un garage
- 5 Sous un rebord de façade
- 6 Sous/Dans une corniche
- 7 Dans un grenier
- 8 Dans une haie
- 9 Dans un nichoir/hôtel à insectes
- 10 Dans un compost ou une poubelle de jardin
- 11 Dans une niche pour chien
- 12 Sous un mobilier/jeu de jardin

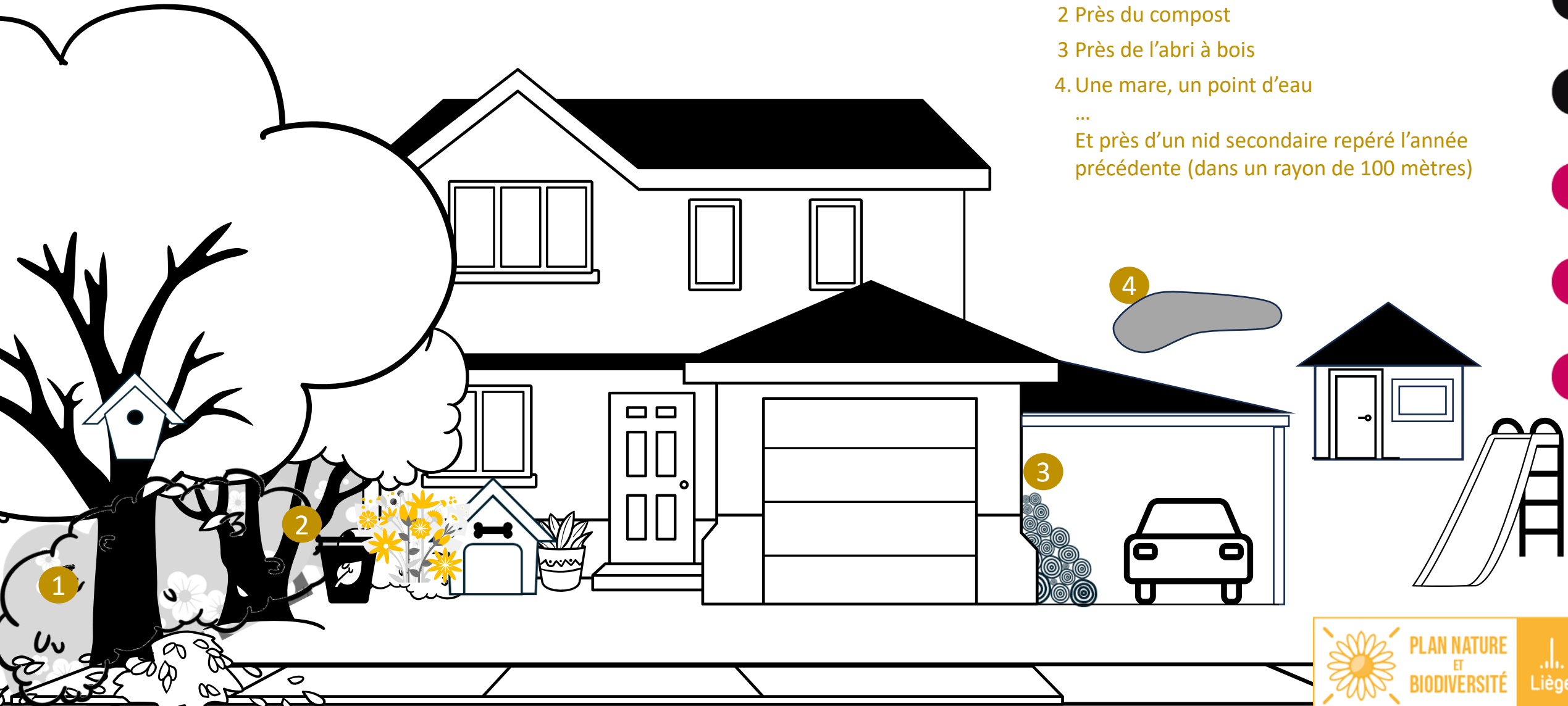


Où placer le piège de printemps ?

Afin de capturer la reine, le piégeage de printemps est une deuxième opportunité de participer à la lutte contre cette espèce invasive. Il faut cependant respecter certaines règles et éviter de capturer et d'éliminer d'autres insectes... Une brochure explicative est à votre disposition pour adopter les bonnes pratiques de ce piégeage.

- 1 Dans la haie
- 2 Près du compost
- 3 Près de l'abri à bois
4. Une mare, un point d'eau

...
Et près d'un nid secondaire repéré l'année précédente (dans un rayon de 100 mètres)



Où peut-on retrouver un nid secondaire ?

Taille d'un nid secondaire : 30 à 80 cm de diamètre !

Les frelons asiatiques commencent la construction du nid secondaire approximativement à partir du début du mois de juillet. Les ouvrières effectuent alors un va-et-vient entre les nids primaire et secondaire. Le nid secondaire est souvent difficile à repérer avant la chute des feuilles au mois d'octobre. Cependant, plus tôt le nid est repéré et neutralisé, plus la lutte contre cette espèce invasive sera efficace.

Alors, observons toutes et tous la cime des arbres et les façades des bâtiments dès le mois de juillet et appelons les **services de la Ville de Liège au 04 238 33 88** pour les neutraliser avant que le nombre de frelons et la taille du nid ne deviennent trop importants.

